

COMMUNE DE DORTAN

## **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET CHAUFFERIE**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la Commune.

Le Budget Primitif 2018 a été voté le 3 Avril 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

### **SOMMAIRE**

- I. Le cadre général du Budget Primitif
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

#### **I. Le cadre général du budget**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018.

- ⇒ Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.
- ⇒ Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours après la date limite de vote. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses d'exploitation tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Les sections d'exploitation et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. La section d'exploitation

La section d'exploitation permet au budget Chaufferie d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service.

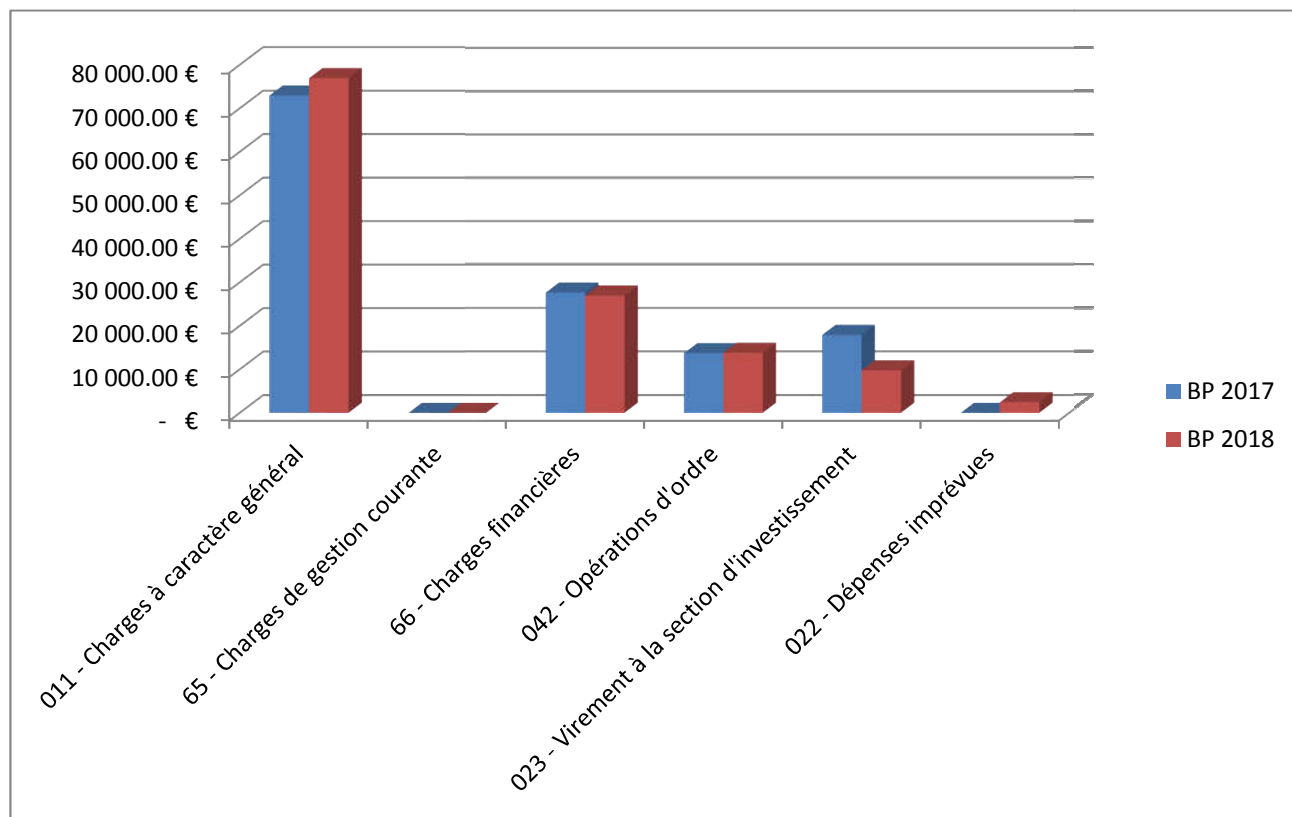
La section d'exploitation s'équilibre à 130 043.25€ soit un budget en légère baisse par rapport à celui de 2017 (132 340.00€).

### A. *Les dépenses d'exploitation*

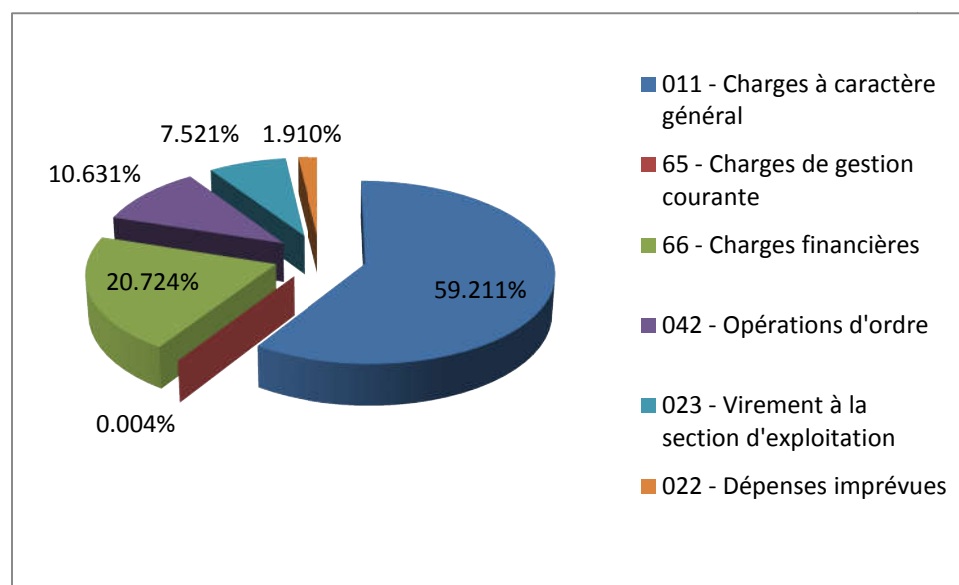
Le montant des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 130 043.25€.

#### DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 ET 2018

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	Evolution %
011 - Charges à caractère général	73 000.00 €	77 000.00 €	5.48%
65 - Charges de gestion courante	5.00 €	5.00 €	0.00%
66 - Charges financières	27 655.00 €	26 950.00 €	-2.55%
042 - Opérations d'ordre	13 740.00 €	13 825.00 €	0.62%
023 - Virement à la section d'investissement	17 940.00 €	9 780.00 €	-45.48%
022 - Dépenses imprévues	- €	2 483.25 €	100.00%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>132 340.00 €</b>	<b>130 043.25 €</b>	<b>-1.74%</b>



## DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2018



**Le chapitre 011 « Charges à caractère général »** comprend les frais de sous-traitance de la chaufferie notamment le R1 (fourniture de chaleur), le R21 (coût de l'énergie électrique pour assurer le fonctionnement des installations primaires de la chaufferie) et le R22 (maintenance et entretien pour assurer le fonctionnement des installations primaires). Les tarifs du R1, R21 et R22 ayant été revus à la hausse au 1<sup>er</sup> janvier 2018 suite au changement des modalités de facturation du contrat d'exploitation du réseau de chaleur avec le fournisseur Engie Cofely, les prévisions sont en augmentation par rapport aux réalisations 2017.

**Le chapitre 66 « Charges financières »** concerne les intérêts d'emprunts.

**Le chapitre 042 « Opérations d'ordre »** englobe les dotations aux amortissements des immobilisations.

**Le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »**, il contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 9 780.00€.

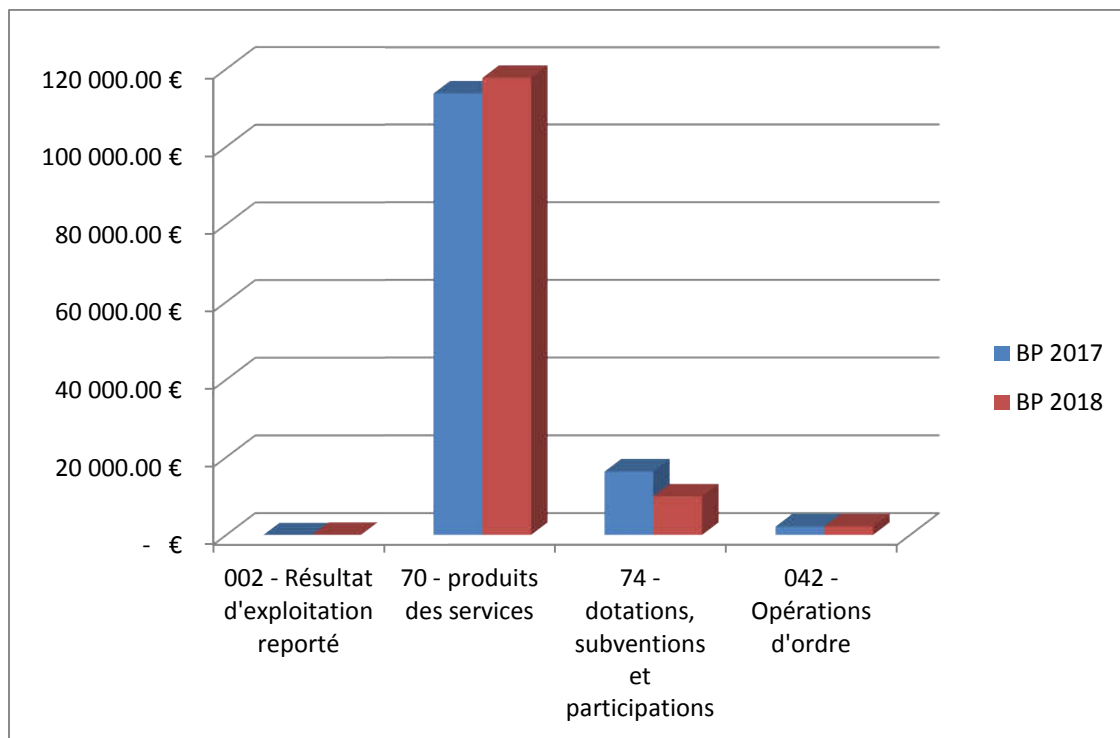
### ***B. Les recettes d'exploitation***

Le montant des recettes de la section d'exploitation s'élève à 130 043.25€.

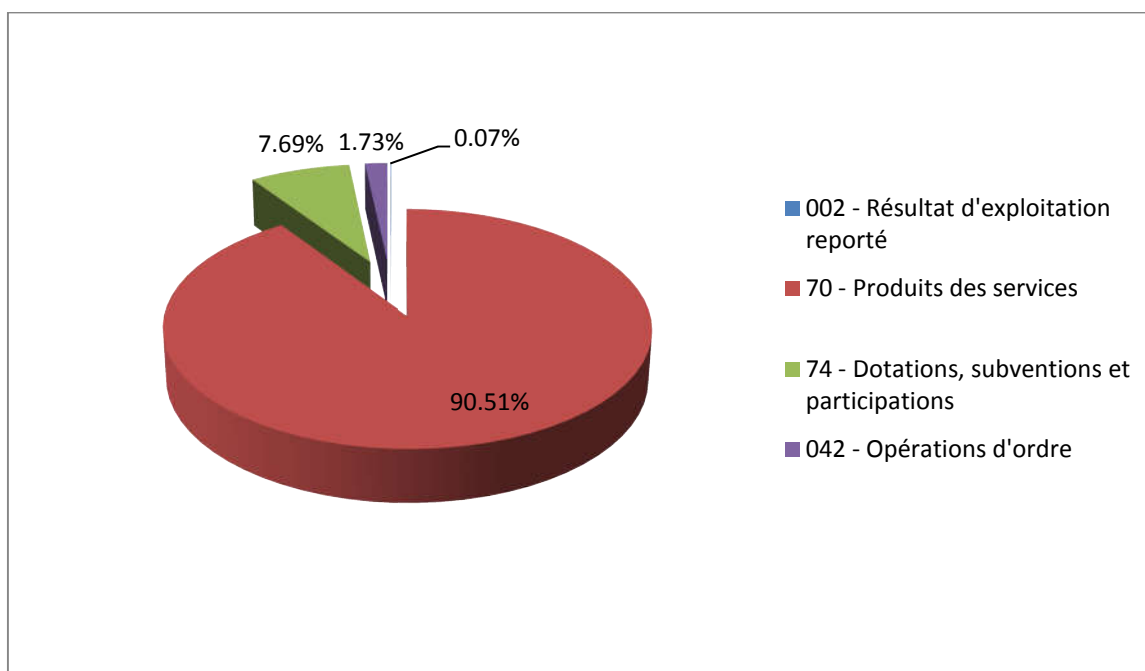
Le poste le plus important est constitué par la facturation des frais de chauffage et de maintenance de la Chaufferie Bois.

## RECETTES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 ET 2018

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	Evolution %
002 – Résultat d'exploitation reporté (excédent)	- €	93.25 €	100.00%
70 - produits des services	113 700.00 €	117 700.00 €	3.52%
74 - dotations, subventions et participations	16 400.00 €	10 000.00 €	-39.02%
042 - Opérations d'ordre	2 240.00 €	2 250.00 €	0.45%
<b>Total des recettes</b>	<b>132 340.00 €</b>	<b>130 043.25 €</b>	<b>-1.74%</b>



RECETTES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2018



**Le chapitre 70 « Produits de services et ventes »** englobe la facturation des frais de chauffage et de maintenance de la Chaufferie Bois, soit le R1 (fourniture de chaleur), le R21 (coût de l'énergie électrique pour assurer le fonctionnement des installations primaires de la chaufferie), le R22 (maintenance et entretien pour assurer le fonctionnement des installations primaires), le R23 (renouvellement des installations primaires) et le R24 (abonnement) à DYNACITE, la Copropriété La Léchère, le SDIS et le Budget Principal (école élémentaire, bâtiment des instituteurs, mairie et poste).

**Le chapitre 74 « Dotations et participations »** concerne la subvention de fonctionnement versée par le Budget Principal. Cette année, elle s'avère nécessaire pour équilibrer le budget et se monte à 10 000.00€.

**Le chapitre 042 « Opérations d'ordre »** englobe les dotations aux amortissements des subventions perçues.

Le chapitre 002 « Résultat d'exploitation reporté » correspond à l'excédent d'exploitation cumulé pour un montant de 93.25€.

### III. La section d'investissement

La section d'investissement, contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Il s'agit notamment des dépenses liées au renouvellement des équipements de la chaufferie bois.

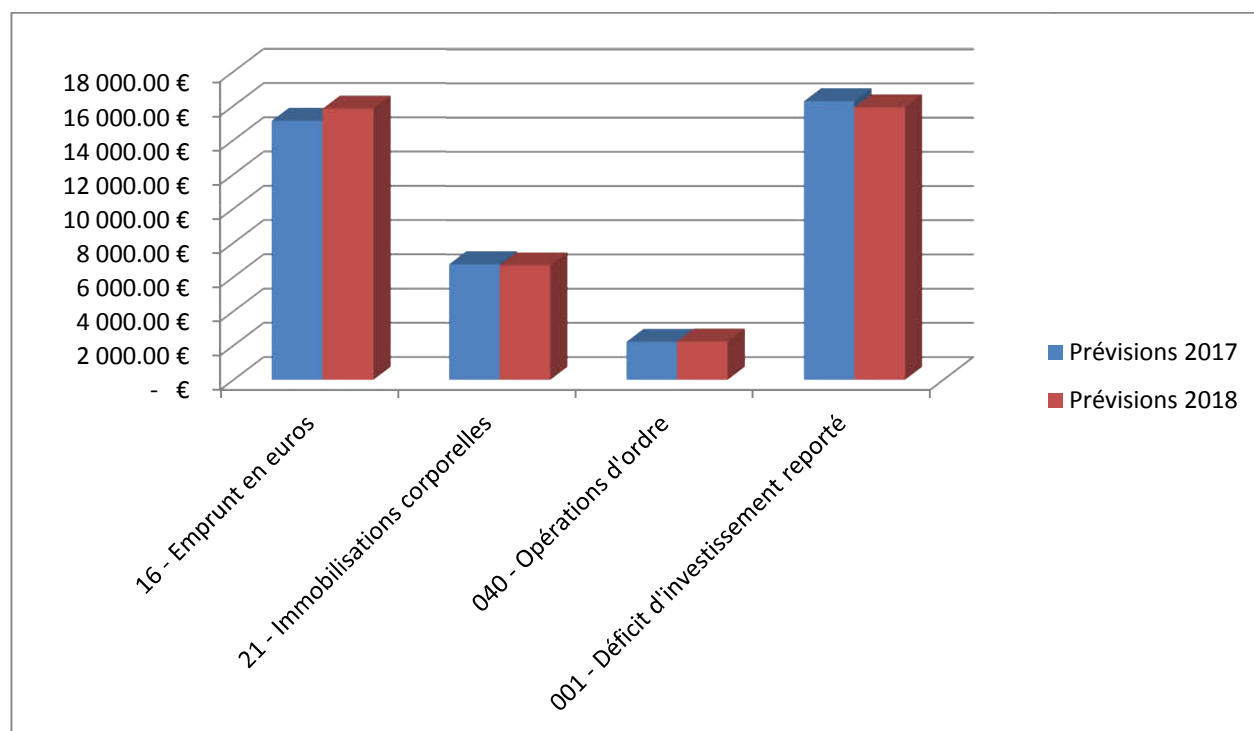
Pour les recettes, il s'agit principalement des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus ou de recettes liées aux opérations d'ordre (dotations aux amortissements).

#### A. *Les dépenses d'investissement*

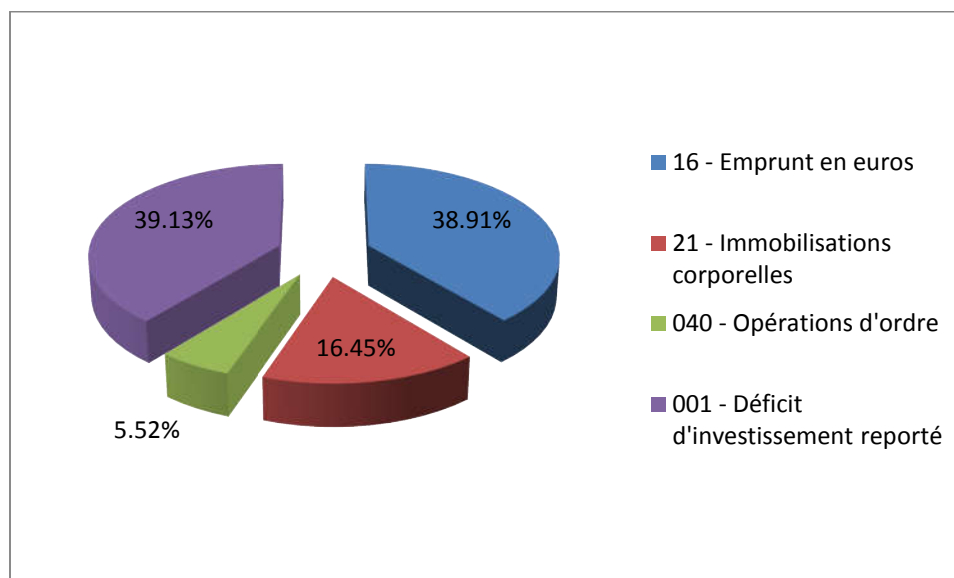
Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 40 752.32€. Il est à noter que dans les dépenses d'investissement est inclus le déficit cumulé reporté de l'exercice 2017 pour un montant de 15 945.32€.

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 ET 2018

CHAPITRE	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Evolution %
16 - Emprunt en euros	15 140.00 €	15 855.00 €	4.72%
21 - Immobilisations corporelles	6 773.70 €	6 702.00 €	-1.06%
040 - Opérations d'ordre	2 240.00 €	2 250.00 €	0.45%
001 - Déficit reporté	16 303.36 €	15 945.32 €	-2.20%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>40 457.06 €</b>	<b>40 752.32 €</b>	<b>0.73%</b>



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018



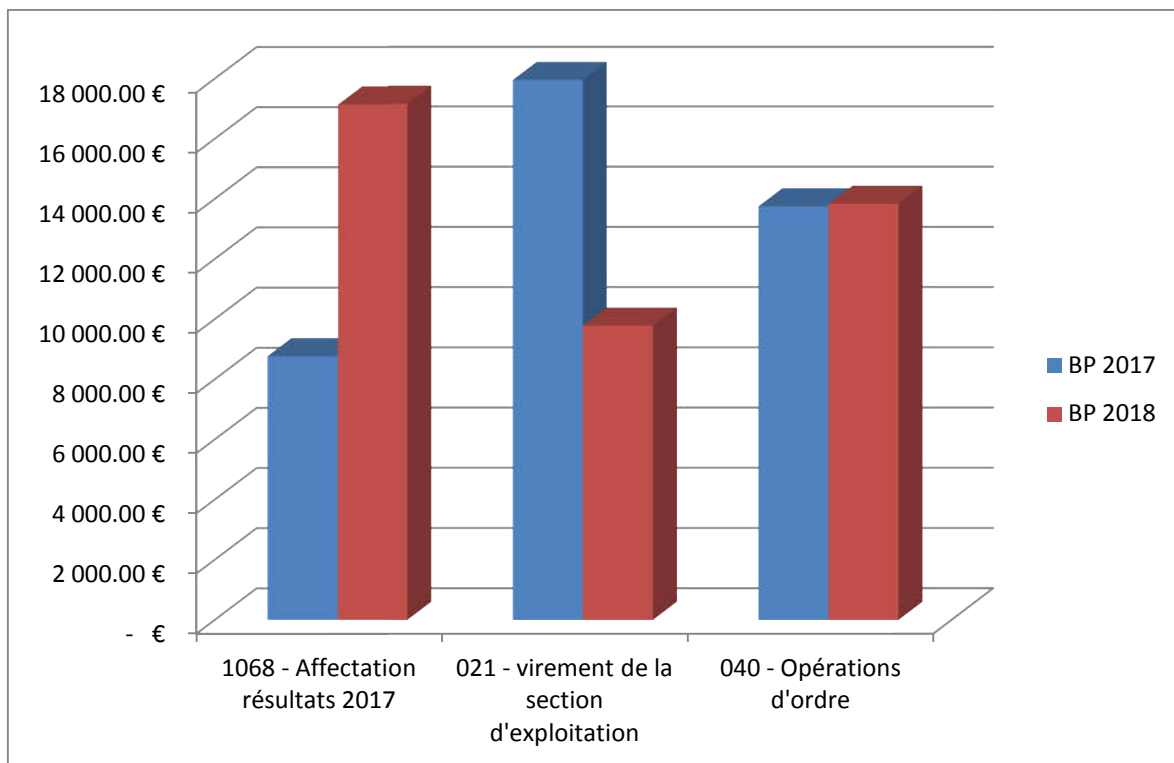
- ⇒ **Le chapitre 21** englobe les dépenses de R23 pour le renouvellement des équipements de la Chaufferie-Bois.
- ⇒ **Le chapitre 16 « Emprunts en euros »** concerne le remboursement du capital des emprunts.
- ⇒ **Le chapitre 040 « Opérations d'ordre »** correspond aux dotations d'amortissements des subventions perçues pour les travaux de construction de la Chaufferie-Bois.

### ***B. Les recettes d'investissement***

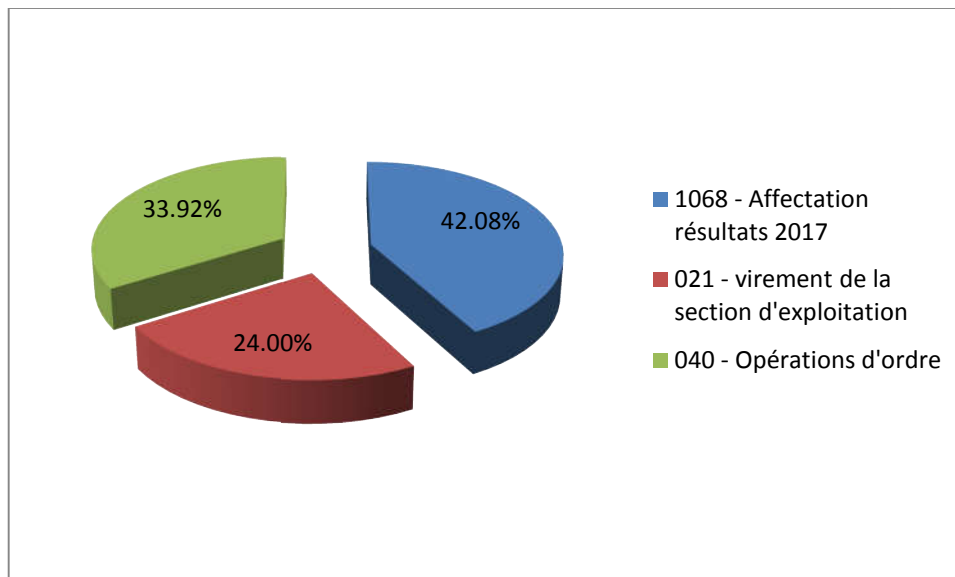
Le montant des recettes de la section d'investissement s'élève à 40 752.32€.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 ET 2018

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	Evolution %
1068 - Affectation résultats 2017	8 777.06 €	17 147.32 €	95.37%
021 - virement de la section d'exploitation	17 940.00 €	9 780.00 €	-45.48%
040 - Opérations d'ordre	13 740.00 €	13 825.00 €	0.62%
<b>Total des recettes</b>	<b>40 457.06 €</b>	<b>40 752.32 €</b>	<b>0.73%</b>



RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018



Les recettes d'investissement correspondent aux dotations d'amortissements des immobilisations, au virement de la section d'exploitation, et inclus l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 pour un montant de 17 147.32€.